

HOMEOS

Un outil pour favoriser la montée en résilience des territoires wallons

Méthodologie, sources et hypothèses

Version de travail de mars 2022

- **Home** : Nom anglais désignant la maison, l'habitation, le lieu de vie, le foyer, le pays
- **Homéostasie** : En biologie et en systémique, un phénomène par lequel un facteur clé est maintenu autour d'une valeur bénéfique pour le système considéré, grâce à un processus de régulation.



Table des matières

1. Introduction.....	4
2. Objectifs recherchés.....	5
3. Structuration de la démarche	5
3.1. Approche d'un système complexe	5
3.2. Prise en compte des échelles territoriales.....	6
3.3. Pour des stratégies dynamiques et adaptatives.....	6
3.4. Diagnostic de résilience territoriale	7
3.5. Evaluation de ce qui est fait et définition d'une stratégie	10
4. Indicateurs de capacité actuelle de couverture des besoins fondamentaux	11
4.1. Travail.....	11
4.2. Alimentation	11
4.2.1. Capacité nourricière de l'agriculture locale	11
4.2.2. Pratiques agricoles	12
4.2.3. Population agricole	12
4.2.4. Dépendance de l'agriculture aux combustibles fossiles.....	13
4.2.5. Politique foncière	14
4.2.6. Filières de circuits courts	14
4.3. Santé	15
4.3.1. Etat de santé de la population	15
4.3.2. Accès à la diversité des soins de santé	16
4.4. Sécurité sociale	17
4.5. Emancipation.....	17
4.6. Information, communication	17
4.7. Logement.....	17
4.8. Environnement	20
4.9. Mobilité	20
4.10. Démocratie, coopération	20
4.11. Sécurité, justice, paix.....	20
5. Risques	22
5.1. Risques économiques et financiers.....	22
5.1.1. Description des risques	22
5.1.2. Influence potentielle sur la couverture des besoins	22
5.2. Risques liés à la raréfaction des ressources non-renouvelables	23
5.2.1. Description des risques	23
5.2.2. Influence potentielle sur la couverture des besoins	26
5.3. Risques liés au changement climatique	27

5.4.	Risques liés à l'érosion de la biodiversité.....	30
5.5.	Risques liés aux mouvements de population	30
5.6.	Risques liés au vieillissement de la population	30
6.	Leviers d'action	31
6.1.	Travail	31
6.2.	Alimentation	31
6.3.	Santé	31
6.4.	Sécurité sociale	31
6.5.	Emancipation	31
6.6.	Information, communication	32
6.7.	Logement.....	32
6.8.	Environnement	32
6.9.	Mobilité	32
6.10.	Démocratie, coopération	32
6.11.	Sécurité, justice, paix.....	34

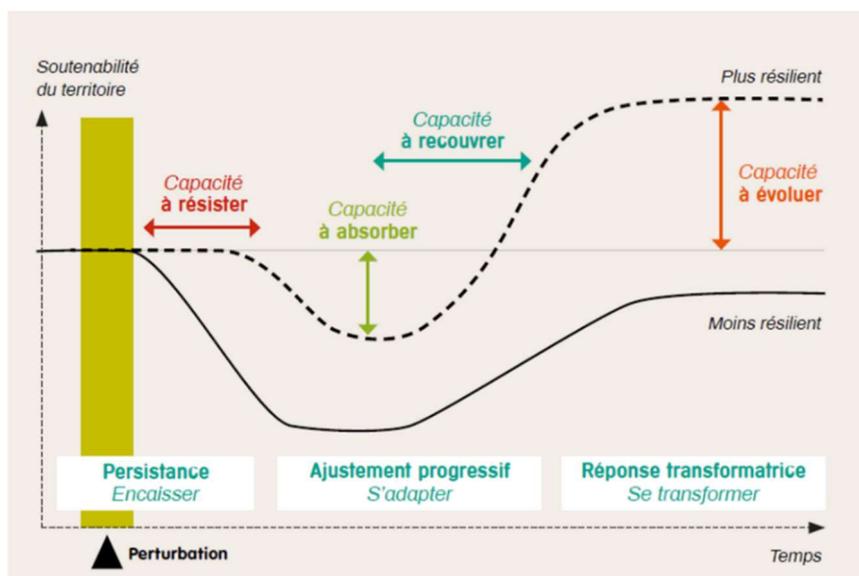
1. Introduction

Dérèglement climatique, effondrement du vivant, écosystèmes perturbés, pandémies, conflits géopolitiques, épuisement des ressources comme des hommes et des femmes, crises économiques, injustices sociales, perte de sens, crise démocratique... De plus en plus de signaux et d'événements nous incitent à préparer nos territoires à divers risques et ruptures de normalité dans les conditions environnementales, les chaînes d'approvisionnement et la fourniture de services, avec des impacts plus ou moins grands sur les infrastructures, les échanges économiques, les relations sociales, la santé et le bien-être.

Comment évaluer le degré de résilience de son territoire face à de possibles chocs et prendre la mesure de la situation, sans se figer d'effroi ou se décourager ? Quels changements introduire dans l'action territoriale d'aujourd'hui pour lui permettre de continuer à assurer la sécurité d'existence des personnes et répondre à leurs besoins actuels et futurs ?

C'est en pensant collectivement nos territoires en termes de résilience que nous pouvons réussir à faire face à ces enjeux inter-reliés et enclencher, au niveau local, les dynamiques de transformation qui leur permettront de relever les défis que l'avenir leur réserve.

En effet, un territoire résilient peut être défini comme étant capable d'anticiper, de résister plus longtemps mais surtout de réagir, de rebondir et de s'adapter aux perturbations, qu'elles soient lentes ou brutales, pour se transformer et évoluer vers un nouvel état en « équilibre dynamique » préservant sinon améliorant ses fonctionnalités.



Source : <https://www.cerema.fr>

Mais comment ce concept peut-il impacter les réalités sociales, économiques et environnementales des territoires et avec quelles transformations et opportunités concrètes pour leur transformation ? Comment le traduire dans une stratégie de territoire et des actions concrètes ?

L'Institut Eco-Conseil, Energie Commune et Espace Environnement se sont associés pour développer pour les territoires, avec eux et avec le soutien de la Ministre Tellier les outils et méthodologies sur lesquels ils pourront s'appuyer pour répondre à ces questions et dépasser les appréhensions liées à

leur complexité. Le présent document décrit et justifie la philosophie, la méthodologie et les hypothèses utilisées pour développer l'outil HOMEOS¹ dans ce cadre.

2. Objectifs recherchés

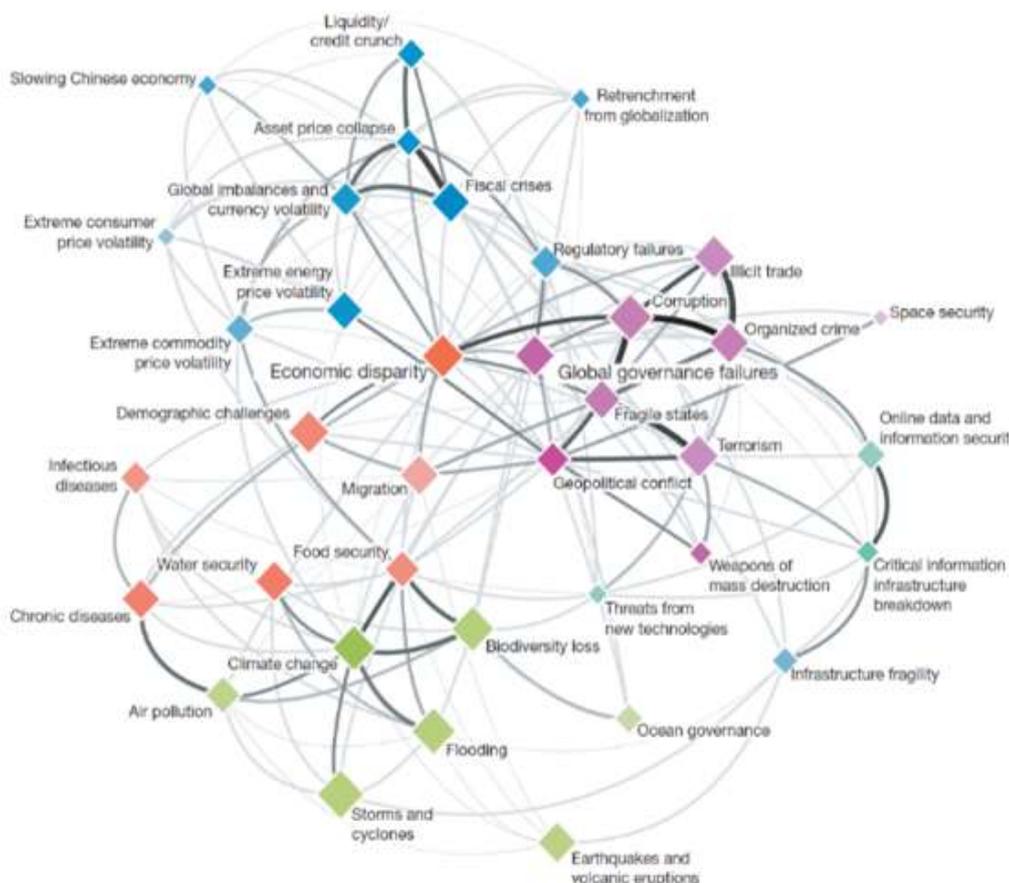
L'outil HOMEOS est développé dans le but de servir de référentiel de base alimentant un processus de co-construction citoyenne d'une stratégie dynamique et adaptative de résilience territoriale.

Il vise à faciliter la structuration des débats, à apporter des éclairages statistiques en termes de diagnostic de résilience du territoire et d'identification des principaux enjeux, ainsi qu'à penser la stratégie du territoire sur base d'un recueil de leviers d'actions et de bonnes pratiques.

3. Structuration de la démarche

3.1. Approche d'un système complexe

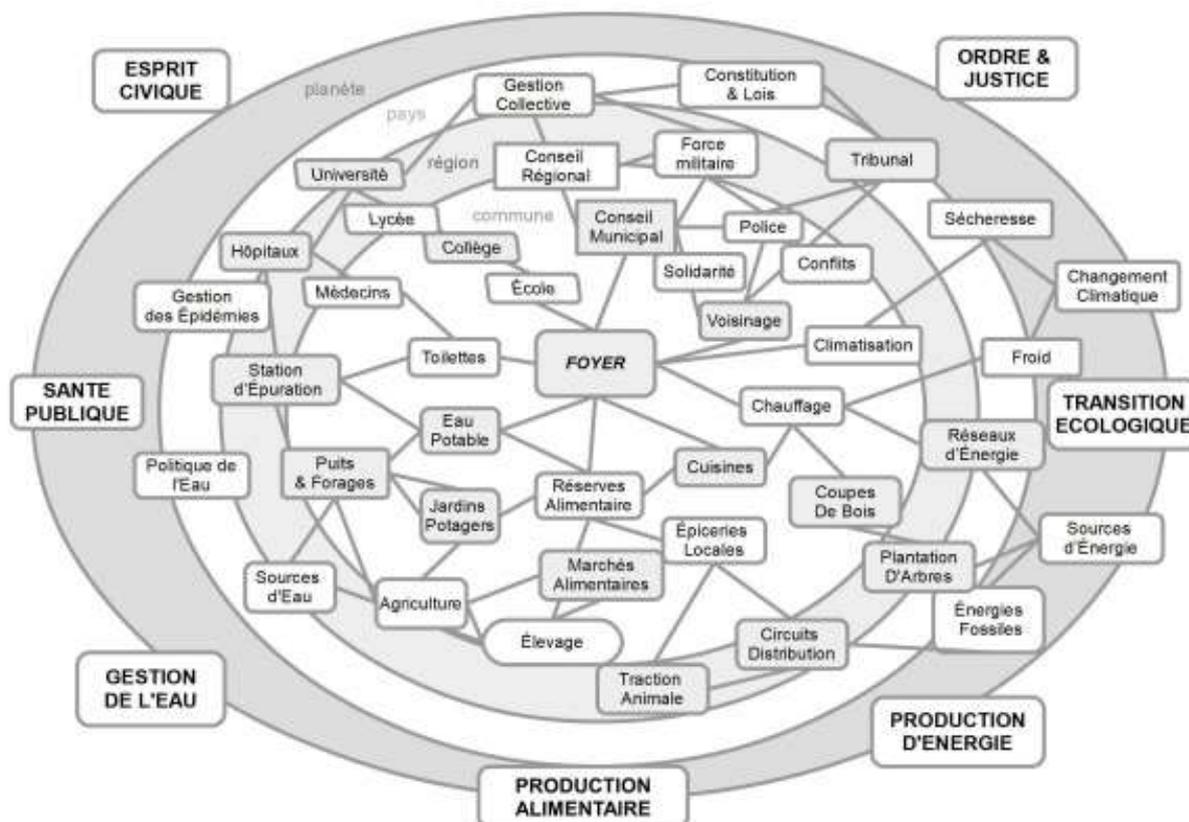
Des enjeux interconnectés et des boucles de rétroaction



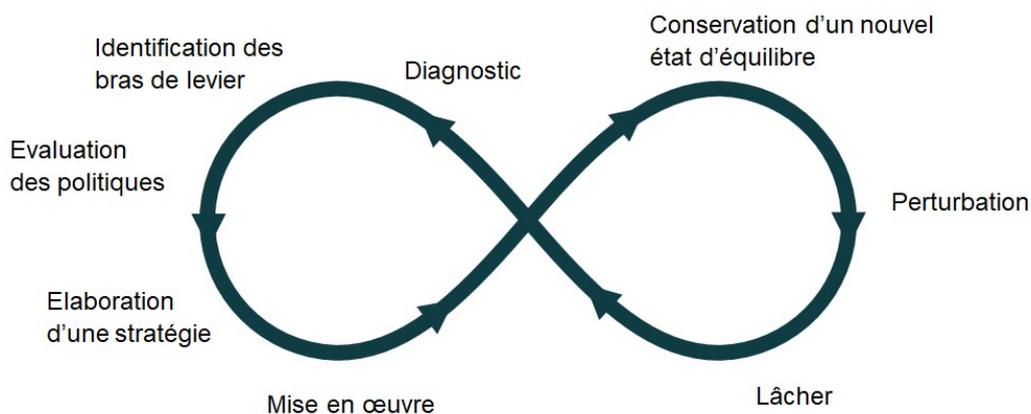
¹ Référence au nom anglais « home » désignant la maison, la demeure, le pays ainsi qu'à l'homéostasie, soit, en biologie et en systémique, un phénomène par lequel un facteur clé est maintenu autour d'une valeur bénéfique pour le système considéré, grâce à un processus de régulation.

3.2. Prise en compte des échelles territoriales

Subsidiarité active



3.3. Pour des stratégies dynamiques et adaptatives



3.4. Diagnostic de résilience territoriale

Un territoire résilient est capable d'anticiper, de résister plus longtemps mais surtout de réagir, de rebondir et de s'adapter aux perturbations, qu'elles soient lentes ou brutales, pour se transformer et évoluer vers un nouvel état en « équilibre dynamique » préservant sinon améliorant ses fonctionnalités.

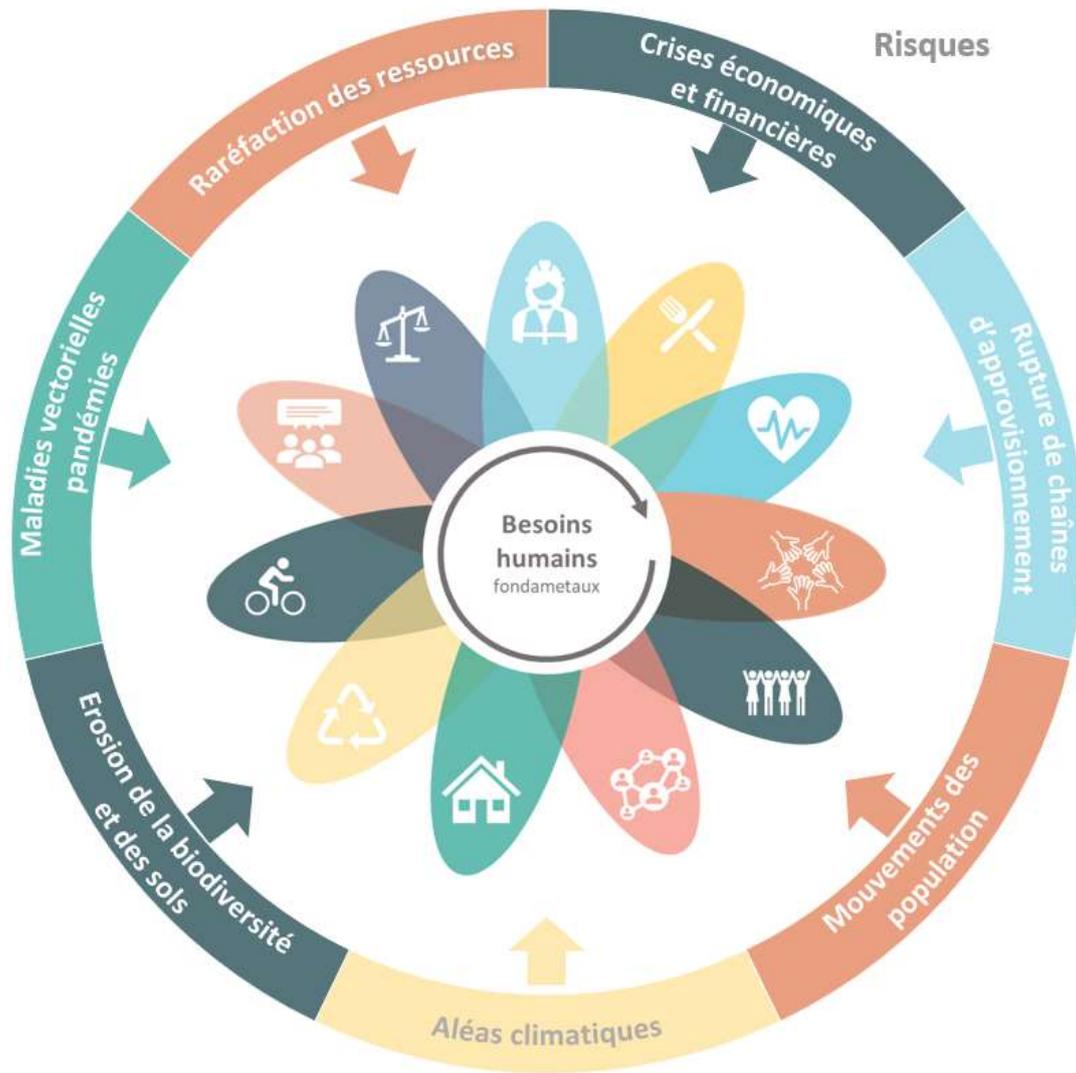
Un diagnostic territorial dressé à travers le prisme de la résilience consiste donc en l'évaluation de sa capacité actuelle et future à remplir ses fonctionnalités. Nous prenons pour postulat de départ que la fonction générale d'un territoire est de garantir des conditions de vie digne pour la diversité des êtres humains et non-humains qui l'habitent. Dans une première approche, nous choisissons de prendre comme angle d'analyse la dignité humaine.

Nous considérons que la dignité humaine est obtenue lorsque l'ensemble des besoins humains fondamentaux sont comblés. Pour identifier ces besoins fondamentaux, nous repartons de la liste des droits fondamentaux utilisée par l'IWEPS pour établir l'Indicateur synthétique d'accès aux droits fondamentaux (ISADF) à la demande du Gouvernement wallon dans le cadre du Plan de cohésion sociale (PCS). Nous regroupons certains parmi ces 13 droits fondamentaux pour constituer une liste de 11 besoins fondamentaux que nous caractérisons en termes de résilience.

Besoins fondamentaux
1. Travail : Accès à un travail décent, rémunéré de manière juste à travers des outils d'échanges économiques (monnaie, troc, services d'échanges) et offrant la reconnaissance au sein de la communauté
2. Alimentation : Suffisante, saine et soutenable
3. Santé : Accès au meilleur état de bien-être, de santé physique et mental susceptible d'être atteint, à l'aide médicale et médicinale.
4. Sécurité sociale : Accès à une diversité des systèmes d'entraide et de solidarité garantissant la dignité
5. Emancipation : Education, capacité d'agir, épanouissement social et culturel, accomplissement personnel
6. Information, communication : Accès à l'information et aux outils de communication
7. Logement : Accès à un logement décent et adapté, accès à l'énergie et à l'eau en quantités justes
8. Environnement : Accès à un cadre écosystémique résilient
9. Mobilité : Accès à une mobilité à mesure humaine
10. Démocratie et coopération : Accès démocratique à la décision politique, à la coopération citoyenne et à la collaboration supra-locale
11. Sécurité, justice, paix

La représentation ci-dessous montre les interconnexions entre ces différents besoins et souligne l'importance de leur prise en compte exhaustive lors de l'établissement d'une stratégie de résilience.

Nous présentons dans les chapitres suivants les indicateurs proposés pour évaluer la capacité actuelle du territoire étudié de couvrir ces 11 besoins fondamentaux. Nous identifions ensuite les risques auxquels ce territoire est soumis à court et moyen terme et tentons de caractériser l'influence de chacun de ces risques sur la capacité de couverture de chacun des besoins.



Risques



Capacité actuelle du territoire à couvrir les besoins humains fondamentaux

- Statistiques
- Perception des habitants



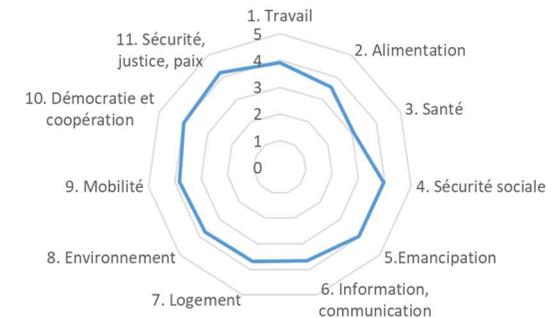
Résilience territoriale

La synthèse de cette analyse est traduite dans l'outil sous forme d'une « carte de chaleur » telle que celle présentée ci-dessous. Elle permet d'identifier en rouge les besoins les plus vulnérables ainsi que les risques auxquels ils sont les plus exposés.

Besoins fondamentaux	Résilience face aux risques								
	Crises économiques & financières	Raréfaction des ressources non-renouvelables	Rupture des chaînes d'approvisionnement	Mouvements de population	Aléas climatiques: canicules, sécheresses, inondations, tempêtes	Perturbations phénologiques, modification des aires de répartition des espèces et espèces invasives	Erosion des sols	Maladies respiratoires en lien avec la qualité de l'air, maladies liées aux vecteurs, pandémies	Erosion de la biodiversité végétale et animale
1. Travail	Orange	Yellow	Orange	Orange	Yellow	Yellow	Orange	Yellow	Orange
2. Alimentation	Orange	Yellow	Orange	Orange	Yellow	Yellow	Orange	Yellow	Orange
3. Santé	Orange	Yellow	Orange	Orange	Yellow	Yellow	Orange	Yellow	Orange
4. Sécurité sociale	Orange	Yellow	Orange	Orange	Yellow	Yellow	Orange	Yellow	Orange
5. Emancipation	Orange	Yellow	Orange	Orange	Yellow	Yellow	Orange	Yellow	Orange
6. Information, communication	Orange	Yellow	Orange	Orange	Yellow	Yellow	Orange	Yellow	Orange
7. Logement	Orange	Yellow	Orange	Orange	Yellow	Yellow	Orange	Yellow	Orange
8. Environnement	Orange	Yellow	Orange	Orange	Yellow	Yellow	Orange	Yellow	Orange
9. Mobilité	Orange	Yellow	Orange	Orange	Yellow	Yellow	Orange	Yellow	Orange
10. Démocratie et coopération	Orange	Yellow	Orange	Orange	Yellow	Yellow	Orange	Yellow	Orange
11. Sécurité, justice, paix	Orange	Yellow	Orange	Orange	Yellow	Yellow	Orange	Yellow	Orange

Une telle carte ne peut néanmoins être établie sur la base unique de données statistiques. Celles-ci doivent en effet être croisées avec l'expertise de terrain et les perceptions des acteurs locaux. A cette fin, l'outil permet à l'utilisateur de moduler les différents indicateurs en fonction des retours des participants au processus de co-construction en vue d'établir une **carte partagée**.

Résilience territoriale



3.5. Evaluation de ce qui est fait et définition d'une stratégie

Pour chaque besoin, l'outil reprend une liste de **leviers d'actions** et de bonnes pratiques en lien avec les différents indicateurs. Il permet alors d'évaluer les actions déjà menées sur le territoire au regard de ces leviers d'action et de planifier le travail des prochaines années.



4. Indicateurs de capacité actuelle de couverture des besoins fondamentaux

Nous présentons dans ce chapitre les indicateurs sélectionnés pour évaluer la capacité actuelle du territoire étudié de couvrir les 11 besoins fondamentaux.

4.1. Travail

4.2. Alimentation

Les indicateurs repris ci-dessous visent à évaluer la capacité actuelle du territoire à offrir à ses habitants l'accès en quantité suffisante à une alimentation saine, produite de manière soutenable.

4.2.1. Capacité nourricière de l'agriculture locale

Le paysage agricole wallon, très diversifié jusqu'à la première moitié du XXe siècle, pourvoyait à une grande partie des besoins alimentaires à l'échelle locale. Les régions agricoles sont aujourd'hui largement spécialisées. À l'échelle d'un bassin de vie, presque toute la production agricole est exportée, tandis que presque tous les aliments consommés sont importés. Relocaliser le système alimentaire pour renforcer sa résilience nécessite de développer une agriculture nourricière, donc diversifiée.

L'objectif de cette partie du diagnostic est de rendre compte de la part des besoins de la population d'un territoire qui peut être couverte en théorie par la production agricole de ce territoire dans l'hypothèse où l'on relocaliserait tout. Notez qu'il ne s'agit donc pas de la part des besoins actuellement couverts par la production locale. Outre le fait que les flux logistiques sont aujourd'hui totalement dissociés de la disponibilité locale, le niveau de production d'un territoire ne présage en rien de sa dépendance à des facteurs de production importés de loin : pétrole, engrais, produits phytosanitaires... Cette seule note ne suffit donc pas à estimer le degré d'autonomie d'un territoire.

Les besoins sont évalués sur base des [chiffres de population au 1^{er} janvier 2021](#), en estimant qu'un hectare de surface agricole exploitée à 100% en bio et répartie de la manière suivante permettrait de nourrir 3 personnes (source : <https://parcel-app.org/repartition-des-cultures-dans-la-relocalisation>). Notons que cette répartition nécessite une modification importante de la composition de nos assiettes, avec une réduction de 50% de notre consommation de produits animaux.

Les productions correspondent aux surfaces agricoles présentes sur le territoire et sont issues des [chiffres agricoles de 2020 publiés par Statbel](#). Seules les surfaces dites productives sont prises en compte.

Les besoins et productions sont calculés toutes cultures confondues, et ils sont exprimés tous deux en hectares de surface agricole, afin de calculer le taux de couverture théorique global (ratio entre la production et les besoins).



4.2.2. Pratiques agricoles

L'intensification sans précédent de l'agriculture se manifeste aujourd'hui par un environnement profondément dégradé, une dépendance élevée à de nombreux intrants et une grande spécialisation des systèmes agraires. L'adoption massive de pratiques agroécologiques est impérative pour renforcer la résilience des fermes, et enrayer la dégradation et l'homogénéisation de la faune et de la flore.

Ces transformations des pratiques sont d'autant plus indispensables que les impacts du changement climatique sur les rendements des récoltes se font déjà ressentir et ne cesseront de s'amplifier au cours des prochaines décennies. Erosion des sols, fortes chaleurs, sécheresses, inondations, perturbations phénologiques, tempêtes, maladies, espèces invasives, disparition des pollinisateurs... autant de phénomènes qu'il faut dès à présent intégrer.

Part de la surface agricole labellisée bio

L'agriculture biologique répond à un cahier des charges qui incorpore plusieurs **pratiques agroécologiques** et fait l'objet d'un **suivi régulier**.

Méthodes Agro-Environnementales et Climatiques

Selon la définition de la Commission européenne « Les mesures agro-environnementales et climatiques [MAEC] permettent de rémunérer les agriculteurs qui s'engagent volontairement à préserver l'environnement et à entretenir l'espace rural. [...] elles sont un élément essentiel du dispositif prévu pour intégrer les préoccupations environnementales à la politique agricole commune (PAC). Elles visent à encourager les agriculteurs à protéger et à valoriser l'environnement en les rémunérant pour la prestation de services environnementaux. Les agriculteurs s'engagent, pour une période minimale de cinq ans, à adopter des techniques agricoles respectueuses de l'environnement allant au-delà des obligations légales. En échange, ils perçoivent une aide financière qui compense les coûts supplémentaires et les pertes de revenus résultant de l'adoption de ces pratiques, prévues dans le cadre de contrats agro-environnementaux ». L'indicateur clé repris ici est le taux de participation globale aux mesures agro-environnementales (MAE). Il correspond au nombre d'agriculteurs exploitant au moins 10 ares dans l'entité et ayant au moins 10 ares en MAE divisé par le nombre d'agriculteurs exploitant au moins 10 ares dans l'entité.

4.2.3. Population agricole

Face à ces enjeux, le monde de l'agriculture doit pouvoir compter sur des agriculteurs compétents, mobilisés et reconnus par la société. Or, depuis 1990, la Wallonie a perdu la moitié de sa main-d'œuvre. En 2016, il restait environ 22 500 actifs agricoles réguliers en Wallonie. En moyenne, 2,1 personnes travaillent par exploitation dont 0,3 travailleur occasionnel. Malgré une main-d'œuvre globalement plus importante dans les grandes exploitations, on constate qu'une fois ce paramètre ramené à l'hectare, celles-ci nécessitent moins de travailleurs. L'horticulture est le secteur qui en requiert le plus avec en moyenne 5 fois plus de personnes pour une superficie 2,5 fois plus petite.

La reprise des fermes est un sujet préoccupant car, en 2016, les exploitants âgés de 50 ans et plus détenaient 61 % de la SAU et seulement 21 % d'entre eux déclaraient avoir un successeur.

La diminution du nombre de personnes occupées en agriculture est un phénomène qui s'inscrit dans le temps. La Wallonie comptera encore un quart d'agriculteurs en moins d'ici une dizaine d'années si rien n'est fait pour freiner la tendance, alors que la transition vers un système alimentaire résilient nécessite des fermes plus nombreuses et intensives en main d'œuvre.

Ce constat montre également l'importance de mobiliser les citoyens et acteurs locaux autour des questions alimentaires afin de stimuler la production, de structurer des filières de circuit court et de constituer des stocks alimentaires qui permettront d'absorber les potentielles pénuries de denrées alimentaires et ruptures de chaînes d'approvisionnement.

Part des actifs agricoles dans la population totale

La part des actifs agricoles permanents dans la population totale correspond au ratio entre le nombre de travailleurs agricoles permanents et la population totale.

Age des chefs d'exploitation

La tendance à la baisse du nombre d'agriculteurs risque de se confirmer dans les années à venir du fait d'un nombre important de départs à la retraite.

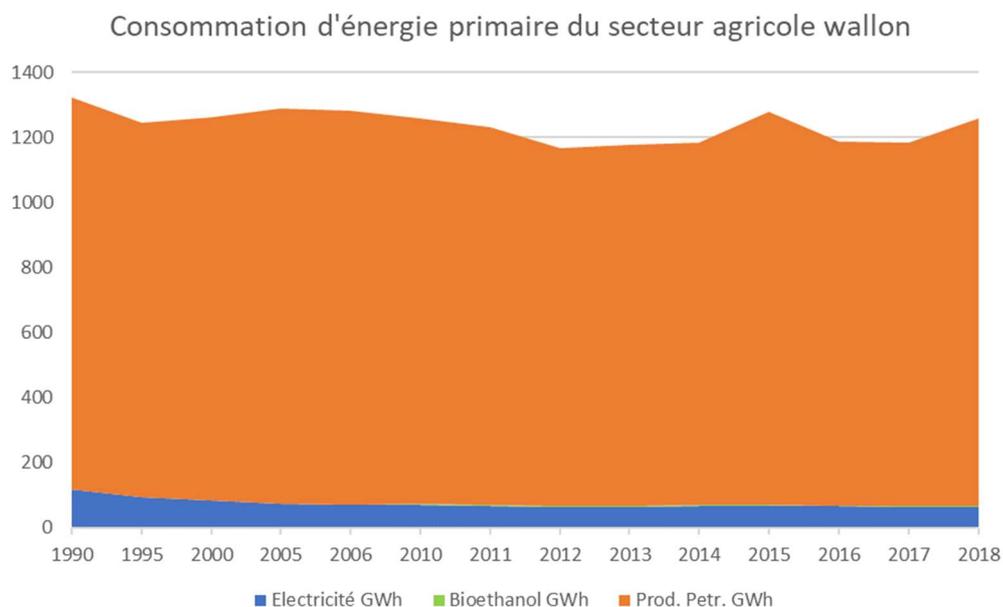
Nombre et superficie des exploitations

La diminution du nombre d'agriculteurs et du nombre d'exploitations s'accompagne mécaniquement d'une augmentation de la taille de celles-ci.

4.2.4. Dépendance de l'agriculture aux combustibles fossiles

La dépendance de l'agriculture aux produits pétroliers intervient à deux niveaux principaux. D'une part, les exploitations non converties en bio utilisent des quantités importantes d'intrants dérivés de produits pétroliers (engrais, pesticides). La part de la production locale convertie en bio étant déjà évaluée au point 4.2.2, nous ne nous y attachons pas ici.

D'autre part, la consommation finale d'énergie du secteur agricole wallon est largement dominée par les combustibles fossiles (95% de la consommation totale). Ces 30 dernières années, malgré une réduction de la consommation d'électricité de près de 50%, la consommation finale d'énergie du secteur est restée assez stable.



Afin de chiffrer cette dépendance aux énergies fossiles, nous considérons ici la part d'énergie renouvelable dans le mix énergétique primaire en 2018 (source : Bilan énergétique communal 2018 – SPW Energie). Pour la Wallonie, cette part s'élève à 1,4%.

4.2.5. Politique foncière

Depuis des décennies, les constructions humaines s'étendent à un rythme soutenu, détruisant de façon souvent irréversible des terres agricoles fertiles situées à proximité de nos lieux de vie. La disponibilité de ces terres est pourtant essentielle à un système alimentaire résilient.

Rythme d'artificialisation

Le rythme d'artificialisation correspond au ratio entre le nombre d'hectares agricoles, naturels et forestiers qui ont été artificialisés en moyenne sur les dix dernières années et la surface agricole utile productive disponible au début de la période. Cette valeur doit tendre vers zéro dans le cadre d'un objectif de zéro artificialisation nette.

Part de logements inoccupés

La part de logements inoccupés correspond au ratio entre le nombre de logements inoccupés et le nombre total de logements. La part de logements inoccupés peut notamment être mise en regard du rythme d'artificialisation car il arrive souvent que des terres soient artificialisées alors que de nombreux logements sont vacants.

4.2.6. Filières de circuits courts

.....

4.3. Santé

Les indicateurs repris ci-dessous visent à évaluer la capacité actuelle du territoire à offrir à ses habitants l'accès au meilleur état de santé physique et mental susceptible d'être atteint, à l'aide médicale ou médicinale.

4.3.1. Etat de santé de la population

Les indicateurs suivants sont tirés de l'Indicateur Statistique d'Accès aux Droits Fondamentaux publié par l'IWEPS en 2018.

Taux de mortalité standardisé (par âge et par sexe)

Le taux de mortalité standardisé par âge et par sexe obtenu par standardisation directe est le taux de mortalité que l'on observerait dans la population étudiée si elle avait la même structure d'âge qu'une population de référence, ici la population européenne standard de 2013

Le rapport de taux de mortalité standardisés permet de comparer la mortalité dans deux populations ou sous-populations différentes

Pourcentage de bénéficiaires en incapacité de travail de longue durée (au moins 120 jours)

Pourcentage de bénéficiaires titulaires de l'assurance soins de santé obligatoire (càd la quasi-totalité de la population résidant en Belgique) comptant au moins 120 jours d'incapacité de travail (âge 20-64 ans, pas de statut de pensionné).

On regarde exclusivement les titulaires et le nombre de jours d'indemnités enregistré personnellement par bénéficiaire. Les fonctionnaires statutaires du gouvernement fédéral, soit environ 10% de la population de 20-64 ans, bénéficient d'un autre système d'incapacité de travail et d'indemnité d'invalidité.

Les chiffres sont basés sur des années population complètes, c'est-à-dire qu'ils comprennent les bénéficiaires décédés ou nés au cours de l'année calendrier.

Pourcentage de bénéficiaires possédant le statut de personnes atteintes d'une affection chronique

Pourcentage de bénéficiaires titulaires de l'assurance soins de santé obligatoire possédant le statut de personnes atteintes d'une affection chronique sur la base d'au moins un des trois critères suivants possibles, ouvrant le droit au statut :

- **Critère financier** : est ouvert de manière automatique lorsque la condition d'avoir totalisé des dépenses de santé d'au minimum 300 € durant 8 trimestres consécutifs a été satisfaite durant les deux années civiles précédentes.
- **Critère « Forfait »** : est ouvert de manière automatique sur la base du bénéfice de l'allocation forfaitaire 'Maladie chronique' si le plafond de tickets modérateurs est dépassé au cours de deux années successives.
- **Critère « Maladie rare »** : est ouvert sur la base d'une attestation médicale établie par un médecin spécialiste qui atteste que le bénéficiaire est atteint d'une maladie rare ou orpheline

Pourcentage de la population de plus de 21 ans reconnue médicalement handicapée par le SPF Sécurité sociale

Pourcentage de la population communale âgée de plus de 21 ans+ reconnue médicalement handicapée par le SPF. La reconnaissance du handicap est subordonnée à l'introduction d'une demande de la personne concernée sur la base de conditions d'âge, de résidence, de nationalité, de revenus, des affections et troubles fonctionnels et de l'autonomie. Elle permet de bénéficier d'une

allocation de remplacement de revenu, d'intégration ou d'aide à la personne âgée sous condition de plafonds de revenus. Elle permet également d'accéder à d'autres aides sociales. L'examen de la demande est réalisé par la DG Personne handicapée au sein du SPF Sécurité sociale sur base des renseignements fournis par la personne handicapée et des renseignements qu'elle recueille directement auprès de l'instance ou de la personne qui dispose d'informations. Il comprend notamment un examen des moyens d'existence et des documents médicaux. Au besoin, un examen médical complémentaire est réalisé. La réduction de la capacité de gain ou le manque ou la diminution d'autonomie est constaté par le médecin désigné par la DGPH, en tenant compte du niveau de difficultés rencontrées par la personne concernée dans les répercussions des affections et lésions sur les possibilités de se déplacer, de préparer et/ou d'absorber sa nourriture, d'assurer son hygiène personnelle et de s'habiller, d'assurer l'hygiène de son habitat et d'accomplir les tâches ménagères, de vivre sans surveillance et d'être conscient des dangers et d'être en mesure de les éviter, d'avoir des contacts sociaux. Le degré d'autonomie est évalué par rapport à une personne se situant dans la même tranche d'âge. Cet examen contribue à attribuer des points qui déterminent les catégories d'allocations octroyées.

Pourcentage de jeunes bénéficiaires (de 5 à 14 ans) sans soins buccodentaires préventifs durant trois années consécutives

Pourcentage de bénéficiaires de l'assurance soins de santé obligatoire âgés entre 5 et 14 ans qui n'ont eu aucun contact avec le dentiste sur une période de 3 années civiles (année x, année x-1, année x-2). Les bénéficiaires qui n'appartiennent pas à la population pendant toute la période de 3 années civiles sont exclus. Les bénéficiaires qui sont décédés pendant la période sont exclus.

Pourcentage de femmes âgées de 50 à 69 ans n'ayant subi aucun examen de dépistage du cancer du sein durant 6 années consécutives

Pourcentage de bénéficiaires de la population cible (femmes de 50 à 69 ans) qui n'ont pas subi une mammographie diagnostique et/ou un mammothest au cours de trois périodes de deux ans consécutives. Les bénéficiaires qui sont décédées pendant la période des 6 ans sont exclues.

Pourcentages de mères fumeuses à l'accouchement

Proportion de mères fumeuses quotidiennement au moment de l'accouchement (c'est-à-dire celles qui fumaient des cigarettes au quotidien et qui n'ont pas arrêté durant la grossesse). Il s'agit d'une photographie du statut tabagique de la mère autour de l'accouchement (consommation quotidienne de cigarettes). D'autres substances ne sont pas prises en compte (e-cigarettes, cannabis, etc.). Le dénominateur est l'ensemble des mères vues par l'ONE pour lesquelles l'ONE dispose d'information sur le statut tabagique. L'ONE couvre 98 ou 99 % des naissances (et par extension, des accouchements). Cependant, les données manquantes sont exclues du total pour la variable.

4.3.2. Accès à la diversité des soins de santé

Les données disponibles à l'échelle communale pour caractériser l'accessibilité des soins de santé sont les suivantes (source : CAPRU.be)

Nombre d'habitants par médecin généraliste équivalent temps-plein (IWEPS)

Part des médecins généralistes de plus de 65 ans (IWEPS)

Nombre d'habitants par lit en hôpital général (y compris universitaire) (CAPRU)

Nombre d'habitants par logement en résidence-services (CAPRU)

Nombre d'habitants par place en centres d'accueil de jour et centres de soins de jour (CAPRU)

4.4. Sécurité sociale

Les indicateurs repris ci-dessous visent à évaluer la capacité actuelle du territoire à offrir à ses habitants l'accès à une diversité des systèmes d'entraide et de solidarité institutionnels ou non garantissant leur dignité.

4.5. Emancipation

Les indicateurs repris ci-dessous visent à évaluer la capacité actuelle du territoire à offrir à ses habitants l'accès à l'éducation, à la formation, à l'épanouissement social et culturel, et à accomplissement personnel.

....

4.6. Information, communication

Les indicateurs repris ci-dessous visent à évaluer la capacité actuelle du territoire à offrir à ses habitants l'accès à l'information et aux outils de communication.

...

4.7. Logement

Les indicateurs repris ci-dessous visent à évaluer la capacité actuelle du territoire à offrir à ses habitants l'accès à un logement décent et adapté, à l'énergie et à l'eau potable en quantités justes.

4.7.1. Coût du logement

4.7.2. Qualité des logements

4.7.3. Accès juste à l'eau potable

La capacité d'un territoire à couvrir les besoins en eau de ses habitants dépend du niveau de consommation de ces derniers, de la qualité des masses d'eau de surface et souterraines, et de la robustesse du réseau de captage, traitement et distribution.

Consommation d'eau par habitant

En 2017, en Wallonie, la consommation d'eau de distribution à usage domestique était estimée à environ 90 l/(hab.j). Selon AQUAWAL, ce niveau de consommation était l'un des plus faibles de l'Union européenne². Il était également plus bas que celui des pays limitrophes (France, Allemagne et Pays-Bas). Cette consommation n'était pas uniforme sur l'ensemble du territoire : sur base des données de consommation par compteur, les communes du Hainaut occidental et du sud Namurois présentaient un niveau de consommation inférieur à la moyenne régionale, alors que celui-ci était plus important à l'est de la province de Liège et dans le Brabant wallon. Selon une étude³, ces disparités dépendraient principalement du revenu des ménages et de la présence de citernes d'eau de pluie (plus nombreuses dans le Tournaisis p. ex.) utilisées pour au moins un usage intérieur.

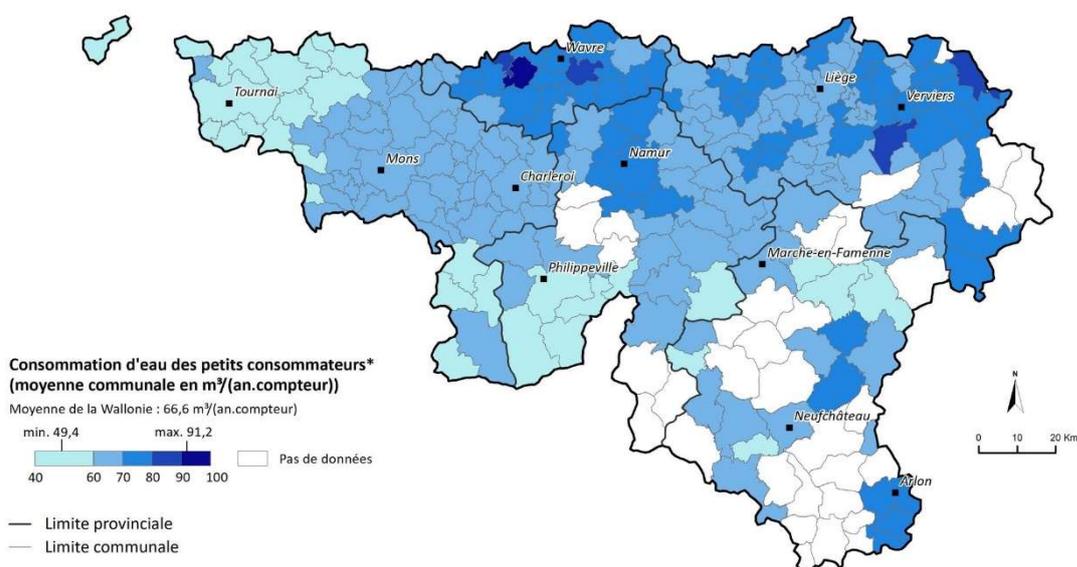


Figure 1. Estimation de la consommation d'eau de distribution à usage domestique (2017) - Source: AQUAWAL

² La moyenne européenne (des 29 pays membres d'EurEau, fédération européenne des associations nationales des services dans le domaine de l'eau) était estimée à 128 l/(hab.j) en 2017 (données 2012 à 2015 selon les pays). À noter que la définition d'usage domestique peut varier selon les pays.

³ AQUAWAL & CEHD, 2015. Étude sur les consommations résidentielles d'eau et d'énergie en Wallonie. Projet de rapport final. Étude réalisée pour le compte du SPW - DGO3 - DEMNA

Etat chimique des eaux de surface

Depuis 2014, en Wallonie, l'état chimique des masses d'eau de surface (MESU) est évalué en prenant en compte les normes de qualité environnementale relatives à 45 substances prioritaires de la directive 2013/39/UE6.

En considérant les PBT ubiquistes⁴, toutes les MESU étaient en mauvais état chimique sur la période 2013 - 2018, déclassées par le mercure et les polybromodiphényléthers (PBDE).

Hors PBT ubiquistes, 68 % (239/352) des MESU étaient en bon état chimique.

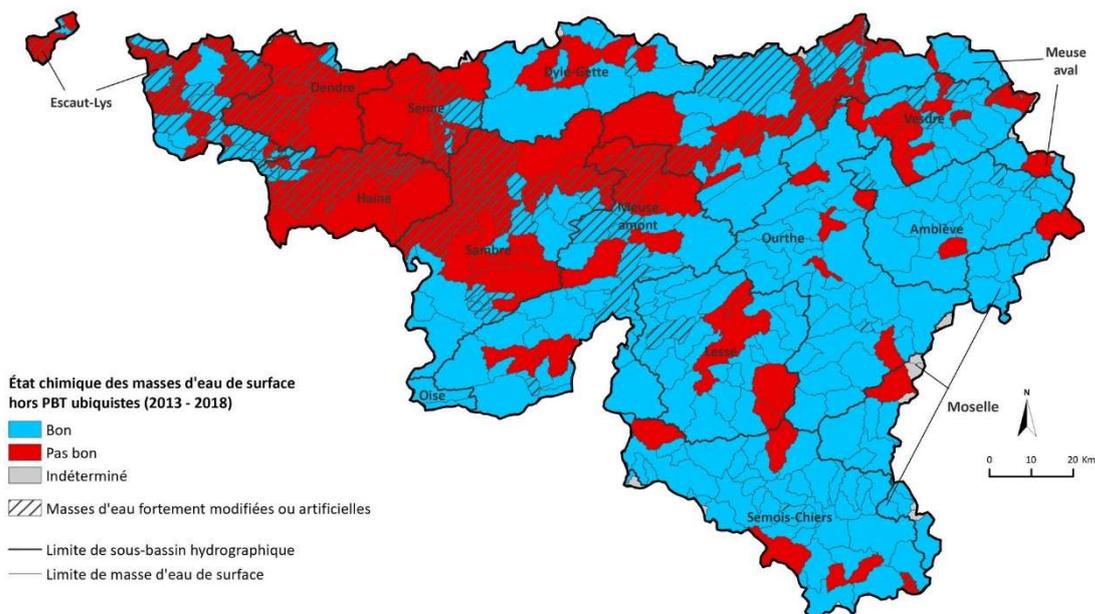


Figure 2. État chimique des 352 masses d'eau de surface (hors PBT ubiquistes) en Wallonie (2013 - 2018) – Source : SPW Environnement DEE

Etat chimique des eaux souterraines

En Wallonie, l'état chimique des ME souterraine est évalué sur base des normes de qualité et des valeurs seuils (25 substances) inscrites à l'annexe XIV du Code de l'eau.

Près de 59 % (20/34) des masses d'eau souterraine (MESO) étaient en bon état sur la période 2014 - 2019. Parmi les 14 MESO en mauvais état chimique, 7 étaient situées dans le bassin de l'Escaut, 7 dans le bassin de la Meuse.

Les MESO ont été déclassées par trois altérations : le nitrate et/ou les pesticides principalement d'origine agricole pour 12 MESO (6 dans le bassin de l'Escaut et 6 dans le bassin de la Meuse) et les macropolluants (ammonium et/ou phosphore) d'origine industrielle, historique et collective pour 2 MESO (une dans le bassin de l'Escaut et une dans le bassin de la Meuse).

⁴ Les substances PBT ubiquistes sont des substances persistantes, bioaccumulables et toxiques (mercure, hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines...) retrouvées à grande échelle dans l'environnement. Ces substances prioritaires au nombre de 8 (selon la directive 2013/39/UE q) sont souvent des polluants historiques dont l'utilisation a été interdite ou restreinte ; d'autres sont plutôt liées à des processus de combustion et à la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance. Ces substances très stables sont susceptibles d'être encore détectées pendant des décennies dans l'environnement aquatique, à des concentrations supérieures aux normes de qualité environnementale (NQE) applicables aux eaux de surface.

L'agriculture constitue donc la principale source de pressions diffuses s'exerçant sur les eaux souterraines en Wallonie bien que d'autres pressions ne soient pas à négliger (ménages et services et, dans une moindre mesure, industries et pollutions historiques). Par ailleurs, les résultats des analyses mettent en évidence une tendance à la détérioration de l'état chimique (tendance à la hausse, à long terme, significative et durable de la concentration des polluants) pour 4 MESO déjà classées en mauvais état (E030, E051, M040 et M151) et pour 3 MESO classées en bon état (M012, M021 et R101).

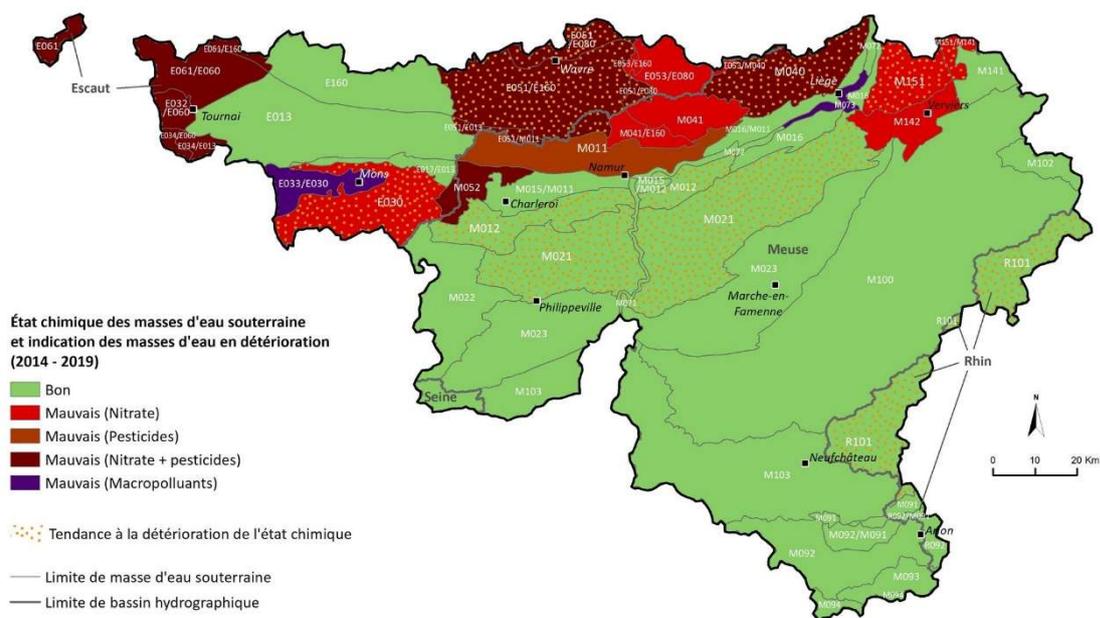


Figure 3. État chimique des 34 masses d'eau souterraine en Wallonie (2014 - 2019) – Source : SPW Environnement - DEE

4.7.4. Accès juste à l'énergie renouvelable

4.8. Environnement

4.9. Mobilité

4.10. Démocratie, coopération

4.11. Sécurité, justice, paix

4.11.1. Accès à la justice

Selon Maître Jean-Marc Picard, avocat bruxellois, chargé des questions d'accès à la justice à l'Ordre des barreaux francophones et germanophone, malgré les nombreux moyens mis en place pour faciliter l'accès à la justice pour tous, seulement 10 % de la population belge ont réellement les moyens de se payer les services d'un avocat pour intenter une action en justice⁵.

⁵ <http://questions-justice.be/spip.php?article268>

De plus, la population n'a pas forcément confiance en la justice et le langage judiciaire utilisé n'est pas compris par une majorité de personnes. Selon le dernier baromètre de la justice (un sondage réalisé par le Conseil supérieur de la justice belge), en 2014, 61 % des citoyens faisaient confiance à la justice tandis que 81 % et 91 % d'entre eux faisaient confiance à la police et à l'enseignement. Une raison de ce résultat inférieur serait le manque de clarté du langage judiciaire. En 2016, selon une autre étude, 86 % des citoyens estimaient le langage judiciaire insuffisamment clair. Ils étaient rejoints par 68,8 % des avocats et juristes d'entreprise et par 66,5 % des magistrats.

Enfin, parmi les plaintes reçues par le Conseil supérieur de la justice, la lenteur de la procédure revient souvent, aux côtés des problèmes de communication avec la justice, dans les motifs de plainte. La Belgique a d'ailleurs été condamnée à plusieurs reprises par la Cour européenne des droits de l'homme pour la lenteur de sa procédure judiciaire. Cette lenteur s'explique notamment par le manque d'effectifs et de moyens des tribunaux.

Parmi les solutions proposées pour favoriser l'accès à la justice est le recours à la médiation. Économiquement et socialement, la médiation est plus intéressante parce qu'elle est moins coûteuse, plus rapide, plus créative, et favorise le maintien de relations apaisées entre parties.

Les Maisons de justice existant dans plusieurs villes constituent des outils centraux en la matière. Ce ne sont pas des juridictions mais des institutions administratives dont les rôles sont multiples. Elles peuvent notamment soutenir et assister des victimes d'infractions, mettre en place des médiations, etc.

Dans un contexte d'augmentation probable des conflits liés à la précarisation grandissante et à la pression sur les ressources et de réduction de l'accès à la mobilité, la multiplication de Maisons de justice décentralisées chargées de gérer un maximum de conflits locaux par la médiation entre les parties pourrait constituer une piste prometteuse en matière d'accès à la justice.

5. Risques

Le présent chapitre décrit succinctement chaque risque et caractérise la manière dont la capacité du territoire à couvrir chaque besoin peut être influencée par ce risque suivant l'échelle suivante.

Sensibilité majeure	5
Sensibilité secondaire	3
Sensibilité faible	2

5.1. Risques économiques et financiers

5.1.1. Description des risques

.....

5.1.2. Influence potentielle sur la couverture des besoins

Besoins fondamentaux	Indicateur	Crises économiques & financières
1. Travail	Nombre d'emplois jugés décents par rapport au nombre de personnes habitant le territoire en âge de travailler	5
	Niveau de revenu	5
	Disponibilité et stabilité de la monnaie	5
2. Alimentation	Dépendance de l'agriculture aux ressources non-renouvelables	2
	Population agricole	2
	Politique foncière	2
3. Santé	Structuration des circuits courts	5
	Accès à la diversité des soins de santé	5
4. Sécurité sociale	Part de la population précarisée	5
	Endettement des communes et CPAS	5
	Existence d'un PCS	5
5. Emancipation	Accès à la culture	5
	Accès à l'enseignement	5
6. Information, communication		2
7. Logement	Accessibilité du logement (prix du logement, nombre de logements disponibles, nombre de logements publics)	5
	Disponibilité de biens et outils de première nécessité	2
10. Démocratie et coopération		5
11. Sécurité, justice, paix		3

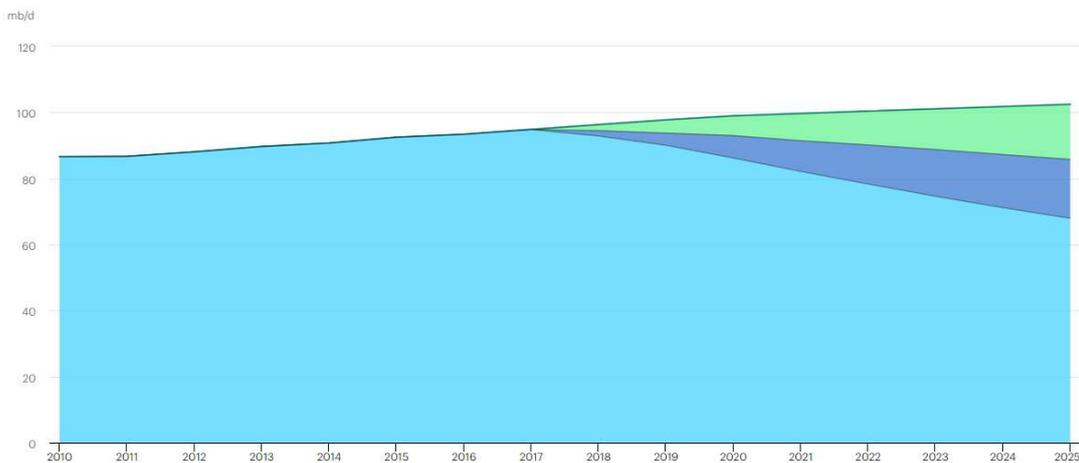
5.2. Risques liés à la raréfaction des ressources non-renouvelables

5.2.1. Description des risques

Notre économie, basée sur la dette, la croissance et l'extraction de ressources nous mène à l'épuisement des ressources stock. Et nous ne serons plus capables d'accéder à ces ressources bien avant qu'elles soient épuisées. C'est la théorie du pic qui se matérialise sous nos yeux.

L'exemple le plus emblématique et d'actualité est bien entendu celui du pétrole. Dans son rapport annuel 2018 (World Energy Outlook 2018), l'Agence internationale de l'énergie (AIE) indique que la production mondiale de pétrole conventionnel a atteint un pic en 2008 et n'a cessé de décliner depuis lors. Seule l'arrivée des productions de pétrole non-conventionnel (schiste) a permis de continuer à répondre à la demande croissante.

Oil outlook to 2025, without a pick-up in conventional oil investment, 2010-2025



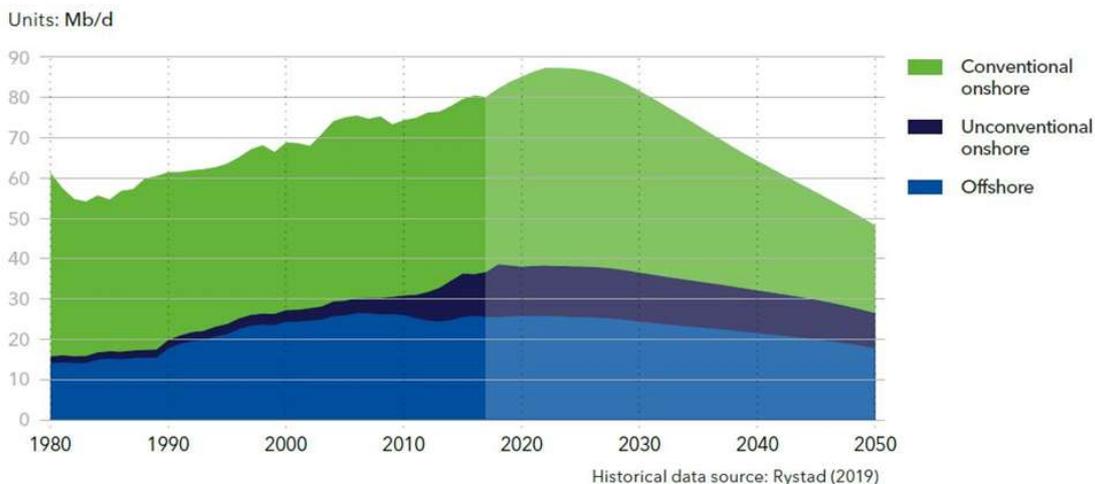
Source : <https://www.iea.org/reports/world-energy-outlook-2018#overview>

Le sursis s'annonce très court. Selon l'AIE, il faudrait multiplier par 2 ou 3 les extractions de pétrole de schiste d'ici 2025 pour maintenir le marché à l'équilibre. Mais depuis dix ans aux Etats-Unis (premier producteur de pétrole de schiste), les exploitants perdent surtout de l'argent (le système est maintenu par une dette monstrueuse) et les analystes s'attendent à un crash de ce secteur. Difficile d'envisager sereinement une production 2 à 3 fois plus importantes d'ici 2025.

Le Norvégien DNV-GL – l'un des leaders mondiaux de la certification, particulièrement en pointe dans le domaine de l'énergie – vient tout juste de publier un [rapport](#) qui place le pic pétrolier en 2022 !!!⁶

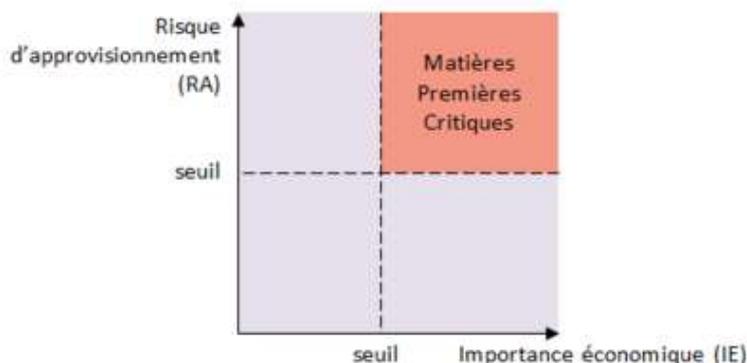
⁶ Source : <https://www.lemonde.fr/blog/petrole/2019/09/13/la-production-americaine-de-petrole-a-cesse-de-croitre/>

World crude oil production by field type



Source : <https://eto.dnvgl.com/2019>

Et il en va de même pour de nombreuses matières. Ainsi, les matières premières critiques sont définies comme étant « celles qui présentent un risque particulièrement élevé de pénurie d’approvisionnement dans les dix prochaines années et qui jouent un rôle particulièrement important dans la chaîne de valeur.

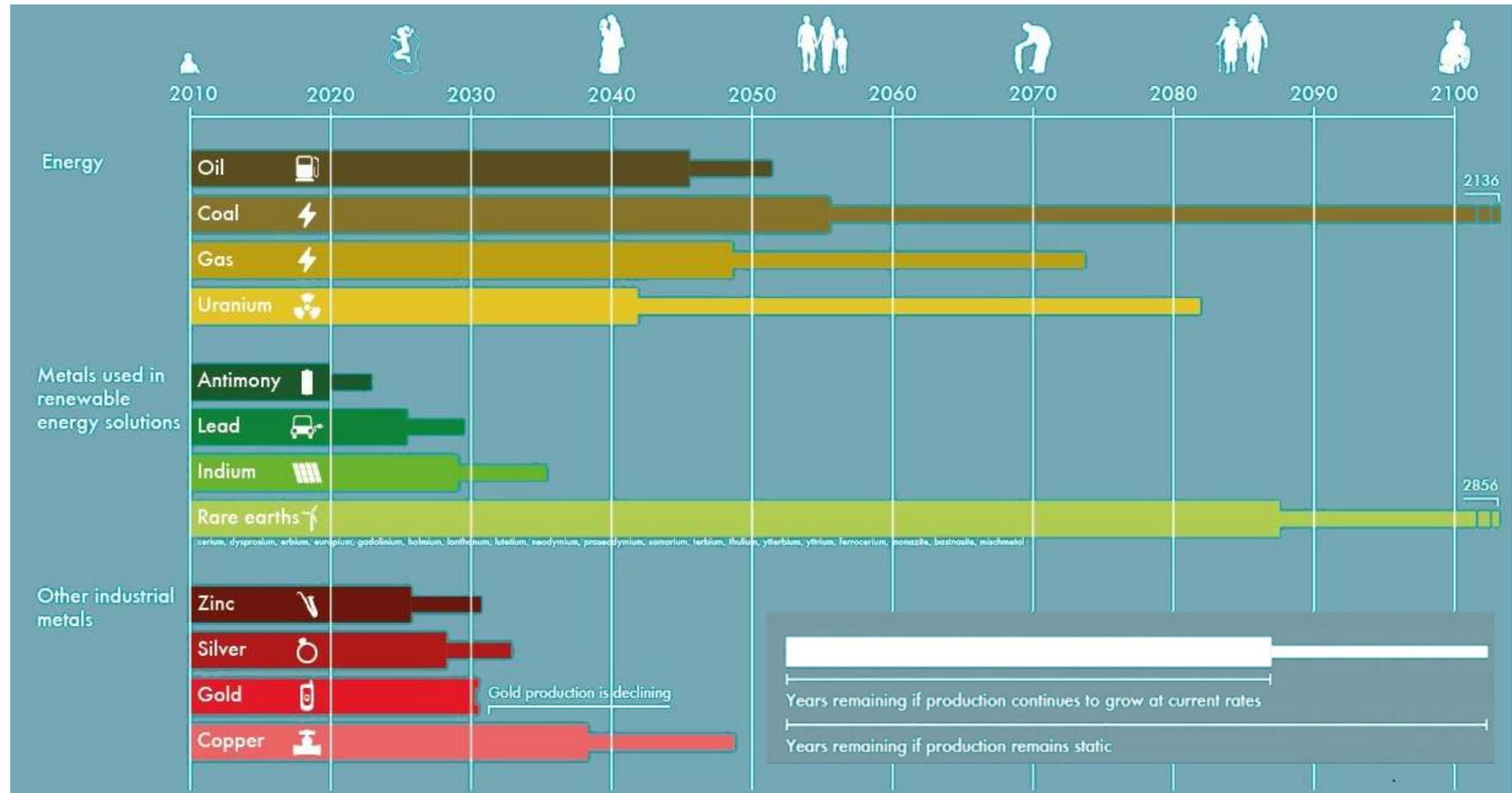


Depuis 2011, le Commission européenne a publié trois listes de matières premières jugées critiques. Ces listes successives montrent une évolution impressionnante du nombre de ces matières.

Année	Nombre de matières critiques
2011	14
2014	20
2017	27

2017 CRMs (27)			
Antimony	Fluorspar	LREEs	Phosphorus
Baryte	Gallium	Magnesium	Scandium
Beryllium	Germanium	Natural graphite	Silicon metal
Bismuth	Hafnium	Natural rubber	Tantalum
Borate	Helium	Niobium	Tungsten
Cobalt	HREEs	PGMs	Vanadium
Coking coal	Indium	Phosphate rock	

Source : https://ec.europa.eu/growth/sectors/raw-materials/specific-interest/critical_fr



5.2.2. Influence potentielle sur la couverture des besoins

Besoins fondamentaux	Indicateur	Raréfaction des ressources non-renouvelables
2. Alimentation	Soutenabilité des pratiques agricoles (y compris la l'adaptation et la réparabilité du matériel utilisé)	5
	Dépendance de l'agriculture aux ressources non-renouvelables	5
	Structuration des circuits courts	5
	Existence de stocks alimentaires et de stocks de semences	2
3. Santé	Accès à la diversité des soins de santé	3
7. Logement	Performance énergétique des logements	5
	Accès à l'eau	2
	Disponibilité de biens et outils de première nécessité	5
8. Environnement	Accès à des espaces naturels préservés	2
9. Mobilité		5
11. Sécurité, justice, paix		2

5.3. Risques liés au changement climatique

Les changements climatiques sont à présent une certitude au niveau mondial. Le 5^{ème} rapport du GIEC, publié en 2013-2014, met en évidence l'origine et les responsabilités humaines liées à ce phénomène. Toutes les parties du globe sont susceptibles d'être affectées. Il n'y a pas un domaine ni un secteur d'activité qui n'en ressentira les effets d'où le besoin d'une adaptation.

L'Institut Royal Météorologique a publié en 2015 un rapport spécifique sur le climat belge récent : « Vigilance Climatique ». Les observations proviennent des stations ayant les plus longues séries historiques (Saint-Josse-ten-Noode pour la période 1833-1886 puis Uccle de 1886 à aujourd'hui) complétées par l'ensemble des stations réparties en Belgique. Les principaux messages clefs ont donc toute leur pertinence pour la Région wallonne :

« Le climat belge a évolué au cours du 20^e siècle. En particulier, des augmentations très marquées et assez brutales des températures saisonnières et annuelles (de l'ordre de 1 °C) se sont produites à deux reprises, tout d'abord dans la première moitié du 20^e siècle et ensuite dans les années 1980. »

« La fréquence des vagues de chaleur montre une tendance à la hausse significative vers le milieu des années 1990. »

« L'augmentation générale des températures minimales au cours du 20^e siècle est aussi à l'origine d'un allongement de la période la plus longue de l'année sans jours de gel. »

« Pour les précipitations, entre le début des relevés en 1833 et la fin du 20^e siècle, on observe en région bruxelloise une augmentation d'environ 7 % des cumuls annuels et d'environ 15 % des cumuls hivernaux et printaniers. »

« Au cours des 50 dernières années, on observe dans la plupart des stations climatologiques une tendance à des augmentations, significatives ou très significatives, des extrêmes annuels des pluies cumulées sur plusieurs jours »

Sécheresse : « Les durées des plus longues périodes sans précipitations notables à Uccle ne présentent pas d'évolution significative depuis le début du 20^e siècle. »

En ce qui concerne les tempêtes, les analyses menées jusqu'ici sur les vents forts, depuis 1940 pour Uccle et ailleurs dans le pays depuis 1985, ne montrent aucune tendance particulière, ni dans l'intensité des vents annuels les plus forts, ni dans la fréquence des vents élevés.

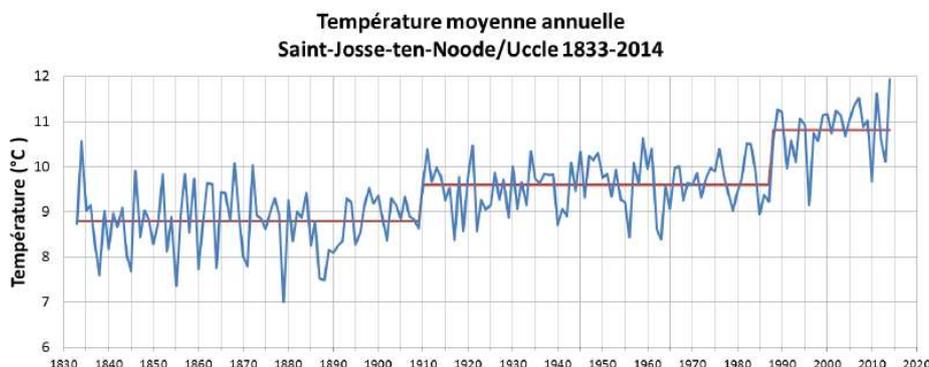
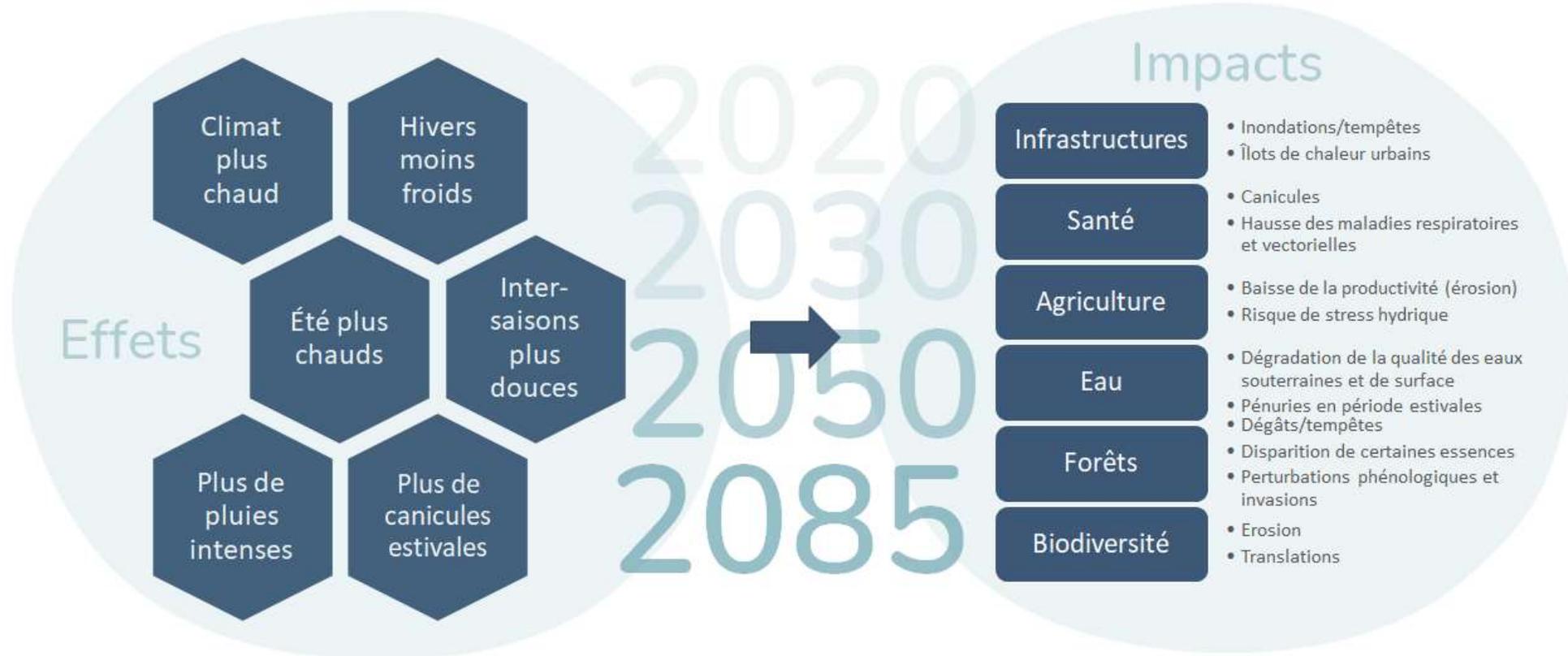


Figure 4. Historique d'évolution des températures moyennes annuelles à Uccle (Source : IRM)

L'étude « Adaptation au changement climatique en Wallonie » (AwAC, 2011) a permis d'élaborer des projections climatiques à l'échelle de la Wallonie en recourant au projet ENSEMBLES (www.ensembles-eu.org). Les principaux résultats sont les suivants⁷ :

UN CLIMAT PLUS CHAUD	Une élévation généralisée [horizons, saisons, régions] des températures moyennes : Entre +1,3°C et 2,8°C en 2050 et +2 et +4°C en 2085. Les projections moyennes prennent une position intermédiaire : +0,8°C en 2030, +1,5°C en 2050, +2,7°C en 2085. Les projections sèches affichent une hausse brutale dès 2030 (+2°C), hausse qui n'est atteinte qu'à l'horizon 2085 par les projections humides. Les températures maximales augmentent plus vite que les températures minimales.
... PAS FORCÉMENT MOINS PLUMIEUX	Des projections peinant à s'accorder sur le signe du changement du volume de précipitations annuelles : baisse des précipitations en 2030 puis légère hausse en 2050 et 2085 (+4,3%) pour les projections moyennes. Hausse constante pour les projections humides (+8,8% en 2085) baisse pour les projections sèches (-4% en 2085). Des différences régionales plus marquées avec une augmentation des précipitations plus importantes dans les régions Condroz Famenne et les Ardennes.
DES HIVERS MOINS FROIDS ET PLUS PLUMIEUX	Une augmentation progressive et forte des précipitations hivernales selon les projections moyennes avec respectivement +7%, +13,4% et 21,5% pour les horizons 2030, 2050 et 2085. Une augmentation du même ordre de grandeur selon les projections humides mais bien plus brutales avec un saut de 16,4% pour l'horizon 2030. Les projections sèches indiquent une augmentation rapide (+8,4%) pour l'horizon « 2030 » suivi d'un tassement. Des projections qui s'accordent sur une augmentation généralisée des températures en hiver (DJF) : entre +0,7 et 2,2°C en 2030, +1,5 et +2,6°C en 2050, +2,7 et 3,3°C en 2085. Les projections moyennes indiquent la moins grande augmentation. L'écart entre les projections tend à se réduire en fin de siècle avec moins de 0,6°C de différence.
DES ÉTÉS PLUS CHAUDS ET SECS	Une baisse généralisée des précipitations estivales : diminution progressive des volumes de précipitations selon les projections moyennes : -3,2%, -8,4% et -16,9% pour les horizons 2030, 2050 et 2085. Baisse beaucoup plus marquée pour les projections sèches [-25% des précipitations à l'horizon 2085] que pour les projections humides [-8% à l'horizon 2085]. Des projections qui indiquent toutes une élévation des températures estivales (à l'exception des projections humides à l'horizon 2030) : Entre -0,1 et +2,3°C en 2030, +1,8 et +3,2 °C en 2050 et +1,3 et 4,5° en 2085. Les « projections sèches » affichent sans surprise la plus forte hausse avec des pics pouvant atteindre +6°C au mois d'août.
DES SAISONS INTERMÉDIAIRES PLUS DOUCES	Une augmentation généralisée des températures au printemps et en automne. Des projections qui s'accordent à partir de 2085 sur une augmentation du volume de précipitations en automne : entre +2,7% et +8,4%. Une forte divergence des projections sur le signe du changement au printemps.
VERS PLUS D'ÉPISODES DE PLUIES INTENSES EN HIVER	Une tendance à l'augmentation du nombre de jours annuels de très fortes précipitations. Celle-ci est particulièrement grande pour les projections moyennes qui indiquent +40% d'augmentation à l'horizon 2085 contre +10 et +29% pour les projections humides et sèches. L'augmentation projetée est beaucoup plus importante et constante pour l'hiver, et dans une certaine mesure, pour l'automne. Les contrastes régionaux sont ici plus marqués : augmentation majeure pour la région Lorraine, mineure pour la région Limonaise.
DES CANICULES ESTIVALES PLUS FRÉQUENTES	A partir de 2050, les projections s'accordent sur une augmentation du nombre de jours de canicules estivales. A cet horizon, le nombre de jours supplémentaire serait compris entre 0,41 [projections humides] et 18 jours [projections sèches]. Les projections moyennes indiquent 2,3 jours supplémentaires. En 2085, une augmentation considérable est attendue pour les projections moyennes [+9 jours] et sèches [+28 jours].

⁷ Les encadrés verts indiquent une forte convergence des projections, les rouges une forte divergence et les oranges des résultats contrastés.



5.4. Risques liés à l'érosion de la biodiversité

5.5. Risques liés aux mouvements de population

- Migrations
- Exode urbain

5.6. Risques liés au vieillissement de la population

6. Leviers d'action

- Placer des lieux de stockage
- S'adapter à l'environnement local
- Favoriser les processus cycliques
- Favoriser la diversité et l'hétérogénéité
- Séparer les systèmes en modules indépendants
- Mettre en réseau les modules et les systèmes
- Concevoir des chaînes courtes et accessibles
- Rendre visible la structure et les processus

6.1. Travail

6.2. Alimentation

6.3. Santé

6.4. Sécurité sociale

- **Soutenir la solidarité et la prise en compte des plus vulnérables**

En soutenant les réseaux de solidarité qui se tissent sur un territoire, l'action publique renforce la capacité des citoyens à agir collectivement, dans une logique d'entraide ou de soin pour les autres. La lutte contre les inégalités et l'attention particulière portée aux plus vulnérables constituent des principes d'action inhérents à la fabrique d'un territoire résilient.

- **Prendre en compte pour chaque projet les situations d'inégalités et leurs effets induits**

- **Développer et valoriser les lieux et initiatives de solidarité et cohésion.** Soutenir les réseaux d'entraide de proximité, les réseaux d'échanges réciproques de savoirs (RERS), et systèmes d'échange locaux (SEL)

6.5. Emancipation

- **Informé, éduquer, développer une culture de la résilience**

Le développement d'une forme de « culture de la résilience » chez tous les acteurs du territoire facilite la prise de décisions partagées face aux aléas, vulnérabilités et dépendances, et favorise des comportements adaptés, le cas échéant à des périodes de crises ou de situation d'urgence. La multiplication des phénomènes inédits, dans leur intensité ou leur géographie, nécessitera d'impliquer une large partie de la population à travers plusieurs vecteurs, y compris originaux comme la mobilisation des arts.

- **4Anticipation, connaissance, veille**

La résilience d'un territoire relève en partie de l'anticipation des perturbations qui peuvent l'affecter. Cette vision prospective permet de comprendre les changements majeurs à venir, afin d'être en capacité de décider de la trajectoire optimale à adopter, et in fine, de traverser au mieux les périodes de turbulences.

Si résilience rime avec anticipation des risques et des vulnérabilités, qu'elles soient sociales, économiques ou environnementales, intrinsèques au système

ou dépendantes de conditions externes, elle rime également avec reconnaissance et prise de conscience collective de la vulnérabilité.

Ainsi, faute de pouvoir prévoir avec certitude ce qui pourrait advenir, il s'agit de se préparer à toute éventualité, conscient de cette vulnérabilité, mais aussi d'une grande capacité à agir, à s'adapter, à (se) transformer.

- **S'appuyer sur une culture partagée et les savoir-faire locaux**

La cohésion sociale et la capacité des citoyens à faire preuve de solidarité sont d'autant plus fortes qu'un sentiment d'appartenance (au territoire) est présent ou cultivé. Un territoire, pour devenir plus résilient, cherchera donc à valoriser et faire vivre sa culture, ses savoirs et ses dynamiques locales. Si l'autarcie n'est ni réaliste, ni souhaitable, la résilience d'un territoire se nourrit de ses ressources locales, sur ses points forts pour renforcer son identité et sa relative autonomie.

- Soutenir les dynamiques locales de création et de diffusion culturelle. Révéler et valoriser l'histoire culturelle, sociale, géographique du territoire : savoirs ancestraux (agriculture, industrie...),

- **Développer des lieux de formation, de ressources, de partage, d'échanges et d'expérimentation**, visant à renforcer l'autonomisation des acteurs et leur moyen d'agir.

6.6. Information, communication

6.7. Logement

6.8. Environnement

6.9. Mobilité

6.10. Démocratie, coopération

Un levier majeur de transformation concerne la gouvernance et le pilotage de l'action publique. Il s'agit d'une part de passer d'une gouvernance institutionnelle, hiérarchisée à une gouvernance plus horizontale et faisant la part belle à l'émergence, à l'intuition, à l'expérimentation et aux co-responsabilités.

L'implication de tous les acteurs locaux, qu'ils soient citoyens, élus, techniciens ou entrepreneurs, est un principe incontournable, ainsi que la mise en place des conditions de dialogue, d'apprentissage collectif et de co-élaboration des réponses les mieux adaptées aux réalités locales. La diversité des regards et des expériences est source de richesse, de créativité, d'innovation dans les projets.

En outre, la résilience locale s'appuie sur la capacité de ses habitants et des acteurs, face à un choc ou une crise, à s'auto-organiser, à faire preuve de solidarité, à créer des réseaux locaux d'entraide.

La collectivité joue un rôle de mise en lien et de fédération de l'écosystème d'acteurs sur le territoire. Cela contribue à produire les conditions permettant à la population et aux acteurs de pouvoir mobiliser les ressources pour appréhender la situation et les moyens d'agir. En stimulant les initiatives citoyennes, en soutenant l'émergence d'innovations sociales, en revendiquant la transparence, la communication et la culture du dialogue, la collectivité favorise la confiance des acteurs, une vie locale riche et dynamique, conditions d'une capacité d'auto-organisation et de mise en mouvement collective.

Enfin, la résilience d'un territoire tient à sa capacité à nouer des coopérations intelligentes avec d'autres territoires, à plusieurs échelles. Ainsi, l'efficacité et la cohérence des actions repose souvent sur la pertinence de l'échelle de mise en œuvre. Tant en période de crise que sur le long terme, un



territoire résilient cherche à renforcer ses relations avec les autres territoires, pour favoriser l'entraide qui diminue les impacts et permet de mieux rebondir, mais aussi pour construire des partenariats d'intérêts conjoints aux échelles appropriées : accords sur un bassin versant pour les inondations, la qualité des eaux ou le stress hydriques, échanges de données sur le suivi de sites sensibles, par exemple, etc.

- **Assurer une gouvernance partagée et la participation citoyenne**

La construction d'un territoire résilient invite à partager largement diagnostic, objectifs et plan d'action, ce qui implique des modes de gouvernance innovants, un meilleur partage des moyens et des responsabilités, ainsi qu'un dépassement des « silos » ou des limites administratives classiques. La résilience d'un territoire est nécessairement coconstruite et pensée avec et pour l'ensemble des parties prenantes, dans leur diversité (sociale, hiérarchique, culturelle, thématique, professionnelle). La participation effective de chacun permet à tous d'être informés et sensibilisés, mais aussi d'être garant des engagements pris. La mise en œuvre des processus d'intelligence collective renforce l'acceptabilité, l'adaptabilité, la créativité, et la robustesse du projet.

- Créer, renforcer un climat de confiance et communiquer en garantissant la transparence des informations (traçabilité, visibilité et lisibilité).
 - Susciter et recueillir la parole citoyenne, par la mise en place de dispositifs de consultation, de concertation, de co-construction, de co-décision, avec des actions dédiées pour les publics les plus défavorisés, parfois exclus des dispositifs de concertation.
 - Assurer un portage politique de la vision d'un territoire résilient. Mettre en place une organisation dédiée et intersectorielle.
 - Désigner un responsable en charge de la démocratie participative et du dialogue avec les parties prenantes, développer une culture de l'écoute, de la transparence et de la participation, se former ou se faire accompagner sur les pratiques d'intelligence collective et de production collaborative. Consacrer à ces actions les moyens nécessaires.
- **Soutenir les dynamiques associatives et les initiatives citoyennes visant à augmenter la soutenabilité et la résilience, voire l'autonomie locale.**

Favoriser les relations de proximité (échelle du quartier) et les moments d'échange, de partage collectifs (fêtes des voisins, de village, festivals, etc.). Créer des espaces d'action collective et faciliter l'implication de tous dans ces dynamiques de co-construction au service de l'intérêt général à travers
 - **Assurer une coopération multi-échelle entre territoires**
 - Assurer la cohérence des actions et une gestion concertée des flux à différentes échelles, selon le principe de subsidiarité active, en stimulant les synergies et les complémentarités entre acteurs à travers des rencontres, un dialogue, une co-construction, une coopération qui s'inscrivent dans la durée.
 - Bâtir des partenariats et des coopérations « inter-territoires » entre plusieurs niveaux de gouvernance territoriale (ex : entre la ville et sa périphérie) et engager des actions de réciprocité

6.11. Sécurité, justice, paix